

Informations de base

2019/2550(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Exclusion de la Banque d'Angleterre et du Bureau de gestion de la dette du Royaume-Uni du champ d'application du règlement (UE) n° 596/2014

Complétant [2011/0295\(COD\)](#)

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.10 Surveillance financière

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Informations complémentaires

Source

Document

Date

Commission européenne

[EUR-Lex](#)